

L'association @ta (Ancêtres Terres Abers) publie sur sa page facebook des articles parus dans la presse ancienne (Ouest Eclair), mentionnant la commune de Saint-Pabu.

Faits divers, accidents, situations incongrues, festivités, y sont relatés.

Bonne lecture !

[Les chevaux du maire Jean François PELLEN primés en 1927](#)

Saint-Pabu

RESULTAT DE CONCOURS. — Nous relevons avec plaisir, dans le résultat du concours des étalons à Landerneau, le nom de trois bêtes, dont le propriétaire est M. Pellen, sympathique maire et président du syndicat d'élevage du canton de Ploudalmézeau : Etalons de 3 à 4 ans, grande taille, 2^e prix « Colin » ; petite taille, 3^e prix « Cancalet ». Etalons de 2 ans, petite taille, 1^{er} prix « Docile ».

[Un fusil inutilisable en 1928](#)

L'impossible délit. — Le 3 août, M. Goulven Cabon, constructeur de navires à Saint-Pabu, allait faire un tour de campagne dès 5 heures du matin, son fusil sous le bras. Il n'avait pas l'intention de chasser, dit-il au président, mais de décharger son fusil dans un endroit solitaire, pour ne pas réveiller les voisins. De son côté, M^e Lalouet, son défenseur, affirme qu'il n'y a pas eu infraction, le délit étant impossible: Le fusil de M. Cabon était inutilisable. 100 fr. d'amende avec sursis et 116 francs, prix du permis.

[Les élections municipales annulées pour irrégularité du déroulement du scrutin en 1908](#)

Saint-Pabu

ELECTIONS ANNULÉES. — Le conseil de préfecture vient d'admettre la protestation formulée par MM. Bégor, Quéménéur et consorts contre les élections municipales du 3 mai dernier. Le maire sortant avait refusé de constituer le bureau conformément à la loi. En conséquence, les opérations du scrutin ont été annulées.

[Un vol de tickets de rationnement chez le secrétaire de mairie en 1944](#)

SAINT-PABU

Vol de tickets d'alimentation

Samedi, vers 21 heures, deux bandits masqués et armés de revolvers se sont présentés au domicile de M. Jaouen, secrétaire de la mairie de Saint-Pabu, et se sont emparés de 806 feuilles de tickets de pain du mois de février, 405 de matières grasses, 1.465 de denrées diverses, 196 coupons semestriels, 150 feuilles de matières grasses du mois de janvier, 50 cartes d'alimentation en blanc et du cachet de la mairie.

[Tirs d'artillerie par la troupe allemande en 1943](#)

Tirs réels d'artillerie au nord de Ploudalmézeau

La Préfecture communique :
La Feldkommandantur fait connaître que des tirs réels d'artillerie auront lieu le 11 décembre, de 9 à 12 heures, au nord-est de Ploudalmézeau.

La zone dangereuse est comprise dans un polygone ayant pour sommet : Le lieu dit Mesmerot, en Saint-Pabu ; le lieu dit Traouen-Pen-ar-Pont, en Ploudalmézeau ; le Rocher du Trépied, au nord du lieu dit sus-indiqué ; le rocher le Libenter ; le lieu dit Beg-Menez, en Landéda.

La circulation et la navigation seront interdites dans cette zone pendant la durée des tirs.

Le barrage des routes conduisant à la zone dangereuse terrestre sera assuré par la troupe allemande

[La décision du Conseil d'Etat au sujet des élections municipales de 1909, rendue en 1911](#)

BREST AU CONSEIL D'ETAT

Elections municipales de Saint-Pabu

Nos lecteurs se rappellent peut-être que M. Sylvère Le Roux avait sollicité du conseil de préfecture de Quimper et obtenu l'annulation des élections municipales de Saint-Pabu, parce que l'un des élus, M. Pellen, n'avait pas 25 ans accomplis au jour de l'élection.

Déférée au Conseil d'Etat, la décision du conseil de préfecture a été cassée par l'arrêt suivant :

« Le Conseil, oui etc...

« Considérant, d'une part, que si le sieur Pellen n'avait pas 25 ans accomplis au jour de l'élection, le fait d'avoir posé sa candidature et d'avoir inscrit son nom en tête d'une liste de candidats, alors qu'il n'était pas éligible, ne saurait constituer une manœuvre ;

« Considérant, d'autre part, qu'il ne résulte pas de l'instruction que le sieur Pellen ou ses partisans se soient livrés à des actes de pression ;

« Que, dès lors c'est à tort que le Conseil de Préfecture a annulé l'élection des onze candidats portés sur la même liste que le dit sieur Pellen ;

« Décide :

« Article 1^{er}. — Est déclarée valable l'élection des sieurs Olivier Bégoc, Jean-Marie Bégoc, François Perrot, Olivier Thomas, Jean-Marie Quémener, Jean-Marie Perhirin, Guillaume Jaouen, François Laot, Guillaume-Marie Cadour, Yves Thomas, Olivier Salaün

Art. 2. — L'arrêté du Conseil de Préfecture du 4 novembre 1909 est réformé en ce qu'il a de contraire à la présente décision ». (Arrêt du 23 décembre 1910).

[Les cyclistes de Lambézellec à Saint-Pabu en 1936](#)

AU C. C. DE LAMBEZELLEC

La sortie de dimanche prochain est fixée à Saint-Pabu.

Rassemblement des cyclistes est fixé à 9 heures pour ceux de Kérinou, chez M. Bourhis, Arrêt place Thiers.

Un car est prévu pour les familles. Il partira de Kérinou à 9 heures, avec un arrêt également place Thiers. Prix du voyage aller et retour : 8 francs.

Départ pour le retour à Lambézellec vers 17 heures.

Le prix du repas est fixé à 7 francs.

Prière de s'inscrire chez M. Bourhis, 173, rue Jean-Jaurès, à Kérinou; M. Saliou, cycles, rue Anatole-France; M. Manant, cycles, 23 bis, rue Penfeld; M. Saliou, cycles, 20, rue Jean-Jaurès. 7

[Le décès du doyen des garde-champêtres de France en 1936](#)

Mort du doyen des gardes champêtres de France

BREST, 15 mars (De notre rédaction).

Le doyen des gardes champêtres de France, Théophile Omnès, âgé de 84 ans, est décédé à son domicile à Saint-Pabu vendredi dernier dans la soirée. Il y remplissait les fonctions de garde champêtre depuis 1879.

Il jouissait d'une magnifique santé et rien ne faisait prévoir la fin si proche de ce brave homme. Vendredi dernier il s'était levé comme d'habitude, mais légèrement indisposé.

Dimanche après-midi ont eu lieu ses obsèques, auxquelles a pris part toute la commune de Saint-Pabu.

[Projet de bac au Passage en 1927](#)

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que le Conseil général reprenne en considération le projet de classement des routes de Landéda au passage de Saint-Pabu et de ce passage à Ploudalmézeau. Considérant d'autre part que le bac à vapeur de Plougastel deviendra inutile quand le pont sera construit, ce bac pourrait être transporté à Saint-Pabu. Ces transformations auraient certainement leurs avantages, car si ces deux routes étaient améliorées et le passage rendu facile, il y aurait entre les deux rives des transactions très grandes et pendant l'été une circulation touristique très considérable. (Adopté à l'unanimité.

[Qui a perdu sa voile en 1903 ?](#)

Laber-Benoit

VOILE RECUEILLIE EN MER. — Le bateau *Jeanne*, patron Pallier, de St-Pabu, a recueilli, à huit milles environ au large du port, une grande voile de petit bateau de pêche, enverguée sur sa corne et portant le n° 1.909 R.

Cette voile, en très mauvais état, est déposée au passage de Laber-Benoit.

On ignore s'il s'agit d'un sinistre ou si cette voile a été perdue accidentellement.

À suivre...